



REPUBLIQUE FRANCAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial DREAL n°41 du 27 avril 2016

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

SOMMAIRE

Spécial n°41 du 27 avril 2016

DREAL

- Arrêté N°DREAL/SG/2016/017 du 15 avril 2016 fixant la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour au sein de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



PREFET DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

ARRÊTÉ N° DREAL/SG/2016/017

**Fixant la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire
Au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour
au sein de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
des Pays de la Loire**

Le Préfet de la Région Pays de la Loire,
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 ;

Vu le décret 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace modifié ;

Vu le décret 93-522 du 26 mars 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n°2001-1162 du 7 décembre 2001 portant modification du décret n°91-1067 du 14 octobre 1991 susvisé ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 février 2015 portant nomination Madame Annick BONNEVILLE, en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mars 2016 portant délégation de signature à Madame Annick BONNEVILLE, directrice régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;

Vu l'avis des comités techniques de la DREAL Pays de la Loire des 21 mars et 13 juin 2013 .

ARRETE

- Article 1^{er} : La liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au titre des 6^{ème} et 7^{ème} tranches de l'enveloppe Durafour au sein de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement au titre de l'année 2015 est établie tel qu'indiqué en annexe au présent arrêté.
- Article 2 : La date d'effet de l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire sera mentionnée sur les arrêtés individuels d'attribution lors de l'affectation de l'agent ou en cas de disponibilité de points.
- Article 3 : La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Nantes, le 15 avril 2016

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Régionale de l'Environnement,
de l'aménagement et du logement



Annick BONNEVILLE

ANNEXE A L'ARRETE DREAL/SG/2016/017 du 12 avril 2016

Fixant la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour au sein de la DREAL Pays de la Loire

1/ **Catégorie A** : 9 emplois et 239 points de NBI

N°	Désignation de l'emploi	Structure	Points
1	Chargé de mission évaluation et planification territoriale	SCTE	20
2	Responsable du pôle régional de service social	PRSS	20
3	Responsable financement logement public	SIAL	20
4	Responsable de cellule	STRV	20
5	Responsable de l'unité ressources humaines	SG	25
6	Responsable de la mission communication	COM	30
7	Secrétaire général adjoint	SG	30
8	Responsable du pôle régional GAFF – PSI	PRGP	37
9	Chef de la division politique de l'habitat	SIAL	37
Total			239

2/ **Catégorie B** : 10 emplois et 150 points de NBI

N°	Désignation de l'emploi	Structure	Points
1	Assistante sociale	PRSS	10
2	Assistante sociale	PRSS	15
3	Adjointe au responsable du pôle régional GAFF – PSI	PRGP	15
4	Responsable local de formation	SG	15
5	Responsable de l'unité assistance de gestion	SIAL	15
6	Responsable d'antenne	STRV	15
7	Responsable d'antenne	STRV	15
8	Responsable d'antenne	STRV	15
9	Gestionnaire de crédits	MSP	20
10	En attente de réattribution		15
Total			150

3/ **Catégorie C** : 1 emploi et 10 points de NBI

N°	Désignation de l'emploi	Structure	Points
1	Assistante – secrétaire	Direction	10
Total			10

